

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Ra&D – Fondamentaux 2

1. Caractéristiques du module

Code : S. RM.SO371.2201.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules théoriques de la 1^{ère} année BSc et la FP 1 ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ A. Rôle d'expert-e ☒ D. Rôle de leader ☒ F. Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ B. Rôle de communicateur-trice ☒ E. Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ G. Rôle de professionnel-le
☒ C. Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab6
- Bb2, Bb3
- Cb2
- Db1, Db2
- Eb3
- Fb1, Fb2, Fb3, Fb5
- Gb1, Gb3

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document "Compétences relatives aux professions de la santé".

Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer le but et le champ d'application du cadre juridique de la recherche, incluant la classification des essais cliniques
- Décrire les Pratiques Fondées sur les Données Probantes (PFDP)
- Décrire l'implémentation
- Justifier les différents niveaux de l'éthique de la recherche
- Décrire les principales méthodes de recueils et d'analyses des données
- Expliquer les exigences éthiques d'une recherche
- Confronter les articles scientifiques et documents à une grille de lecture
- Prioriser les articles scientifiques et documents selon une problématique donnée
- Définir les principaux designs d'études de recherche
- Choisir les approches méthodologiques les plus adaptées (designs, recueil et analyse) pour répondre à une question de recherche
- Faire ressortir une problématique de la pratique clinique, de l'observation clinique et/ou de la littérature scientifique

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Cadre juridique de la recherche
- Éthique
- Pratiques fondées sur les données probantes & implémentation
- Méthodes et Analyses
- Statistique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : Travaux pratiques et ateliers (habiletés cliniques). Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages (atelier ou travail compensatoire) seront à définir par l'étudiant et le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Evaluations écrites.
- B. Evaluations orales.
- C. Autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- **Période** : Les périodes de validation du 3e semestre, en principe en cours de semestre ainsi qu'éventuellement pendant les semaines 6 et 7 (2026)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus en tenant compte des coefficients attribués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte sur la(les) enseignement(s) jugé(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3.45 et 3.94
- Période : selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus Ra&D – Fondamentaux 2

8. Responsable de module

Responsable : E. Fleury

Enseignants :

Voir syllabus Ra&D – Fondamentaux 2

Descriptif validé le 10 juillet 2025 par :

M. Barada
Responsable de la filière